



RAPPORT ANNUEL DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA SUISSE 2004

Direction du développement et de la coopération (DDC)

La DDC est l'agence suisse chargée de la coopération internationale. Elle est rattachée au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La DDC réalise ses propres programmes, soutient ceux d'organisations multilatérales et participe au financement d'activités menées par des œuvres d'entraide suisses et internationales. Ses principaux domaines d'intervention sont les suivants:

- la coopération bilatérale et multilatérale au développement,
- l'aide humanitaire, avec notamment le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA),
- la coopération avec l'Europe de l'Est.

La DDC assure en outre la coordination générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire avec d'autres offices fédéraux compétents pour ces questions.

Elle emploie environ 1700 personnes, qui travaillent en Suisse et à l'étranger. En 2005, son budget s'élève à 1,290 milliard de francs. Le directeur de la DDC est l'ambassadeur Walter Fust.

Secrétariat d'État à l'économie (seco)

Le seco est le centre de compétence de la politique économique suisse. À l'intérieur de cet office, la Coopération économique au développement met en œuvre les mesures de politique économique et commerciale de la Suisse en faveur des pays en développement et en transition. Son objectif central est de réduire la pauvreté. Pour y parvenir, elle favorise une meilleure intégration de ces pays dans l'économie mondiale, soutient l'économie de marché et contribue à une mobilisation accrue des ressources privées. Conjointement avec la DDC, le seco assure la responsabilité de l'aide financière multilatérale.

Le seco fait partie du Département fédéral de l'économie, géré par le conseiller fédéral Joseph Deiss depuis janvier 2003. Il est dirigé par le secrétaire d'État Jean-Daniel Gerber, qui a succédé à David Syz en avril 2004. La Coopération économique au développement compte 55 postes et dispose d'un budget annuel de 242 millions de francs pour 2005. Son chef est l'ambassadeur Oscar Knapp, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux.

4

LE MANDAT

5

ACTIVITÉS EN 2004

Coopération multilatérale

6

ACTIVITÉS EN 2004

Coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI

8

ACTIVITÉS EN 2004

Coopération bilatérale au développement

9

ACTIVITÉS EN 2004

Coopération économique avec les pays en développement et en transition

10

ACTIVITÉS EN 2004

Aide humanitaire

12

STATISTIQUES 2004

23

CONFÉRENCES ANNUELLES



Walter Fust



Jean-Daniel Gerber

Éditorial

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été au cœur du débat international en 2004. Les pays donateurs ont redoublé d'efforts pour renforcer leur coordination et harmoniser les procédures d'aide. Déjà, 2005 s'annonce comme une année charnière pour la coopération au développement. Chargé de soumettre des propositions concrètes afin d'atteindre les OMD, le groupe d'experts dirigé par Jeffrey Sachs a rendu son rapport en janvier. Celui-ci soulève de nombreuses questions auxquelles il faudra trouver des réponses rapidement.

En septembre, le «Sommet du Millénaire +5» passera en revue les progrès réalisés en cinq ans et les mesures prises pour concrétiser le Consensus de Monterrey. On saura alors quels efforts doivent être entrepris d'ici 2015. Pour atteindre les OMD, il est essentiel que les pays en développement aménagent leur politique fiscale et économique, et qu'ils mettent en œuvre de manière conséquente leurs stratégies de lutte contre la pauvreté. Quant aux pays industrialisés, ils doivent respecter leurs promesses relatives à un relèvement de l'aide publique au développement et intégrer la dimension du développement dans le cycle de négociations commerciales de Doha. L'agenda 2005 promet aussi une intensification des discussions sur les mécanismes innovants qui sont proposés pour financer le développement. La Suisse devra se positionner sur ce thème.

Tous les débats consacrés à la politique de développement ne doivent pas nous faire oublier que le sort de millions de personnes est en jeu. L'efficacité de la coopération se mesure à l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est la seule manière de savoir si nous sommes sur la bonne voie et si nous nous rapprochons des OMD.

Walter Fust,
ambassadeur,
directeur de la DDC

Jean-Daniel Gerber,
secrétaire d'État,
directeur du seco



La coopération internationale de la Suisse

Depuis 1999, la Suisse a consacré entre 1,46 et 1,74 milliard de francs à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition. Sur mandat de la Confédération, deux offices fédéraux coordonnent la coopération internationale au développement: la Direction du développement et de la coopération (DDC) et le Secrétariat d'État à l'économie (seco).

Toutes les activités de la coopération au développement visent à améliorer les conditions d'existence des personnes les plus défavorisées de la planète. La DDC mise avant tout sur la résolution des conflits, le développement social, la bonne gouvernance, l'encouragement des structures économiques et la préservation des ressources naturelles. Pour ce faire, elle cherche toujours à renforcer l'initiative personnelle dans les pays partenaires. La DDC et le seco apportent leur soutien aux pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI) dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché. Cette aide se traduit par un transfert de savoir-faire et de contributions financières. Une autre tâche incombe à la DDC: l'aide humanitaire de la Confédération. Par le biais du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), la DDC fournit une assistance directe aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés.

Pour sa part, le seco formule et met en œuvre les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale. Son approche s'articule selon les axes suivants: la promotion de l'économie de marché favorise une croissance soutenue et durable dans les pays

partenaires; le soutien aux réformes renforce leur intégration dans l'économie mondiale; une mobilisation accrue des ressources privées contribue au processus de développement et de transition. Le seco est le principal acteur de la stratégie suisse de désendettement.

Tandis que l'aide humanitaire est fournie partout où il y a urgence, la coopération bilatérale au développement de la DDC est active dans 17 pays ou régions prioritaires et réalise sept programmes spéciaux. En outre, elle cherche toujours à obtenir des effets durables. En Europe de l'Est, le travail se concentre sur neuf pays prioritaires et deux programmes régionaux. Sur le plan multilatéral, la DDC collabore avec des institutions de l'ONU, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

La DDC organise ses activités sur place à travers une cinquantaine de représentations. En 2004, elle a été engagée dans un millier de projets. Au total, ce sont quelque 550 personnes qui travaillent en Suisse et à l'étranger pour la DDC, auxquelles s'ajoutent 1150 employés locaux. Le Corps suisse d'aide humanitaire peut compter sur 700 personnes prêtes à intervenir. En 2004, ce pool a permis d'effectuer 346 missions à l'étranger.

Au seco, le domaine de la Coopération économique au développement compte 55 collaborateurs qui sont responsables de l'utilisation des fonds mis à disposition. Une étroite collaboration entre la DDC et le seco garantit l'efficacité, la synergie et l'impact des efforts de la Confédération au titre de la coopération au développement.

Exemple: préserver les acquis du Caire

En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement, réunie au Caire, adoptait un plan d'action sur 20 ans pour l'amélioration de la santé reproductive et sexuelle. C'est dans un climat politique tendu que l'on a mesuré en 2004 les progrès accomplis à mi-parcours. Pour éviter une renégociation de ce plan, réclamée par les États-Unis, la plupart des autres pays avaient renoncé à une conférence mondiale de suivi. En remplacement, ils ont tenu plusieurs réunions régionales, au cours desquelles ils ont réaffirmé leur attachement au consensus du Caire. La Suisse a largement contribué à ce processus. Elle a notamment accueilli en janvier à Genève le Forum européen sur la population.

En 2004, l'aide publique au développement (APD) s'est élevée – suite à la décision du Conseil fédéral de mai 2005 – à 1,9 milliard de francs, soit 0,41 pour cent du revenu national brut. Les dépenses allouées par la DDC et le seco au titre de la coopération au développement constituent la plus grande partie de l'APD suisse.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont un cadre de référence pour la communauté internationale, donc également pour la Suisse. Au niveau des pays partenaires, la coopération suisse coordonne ses efforts avec les gouvernements concernés et les autres bailleurs de fonds, en se basant sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). La DDC a publié en 2004, sous le titre *Créer des perspectives pour une existence digne*, ses principes en matière de lutte contre la pauvreté. Dans un autre document, intitulé *Mainstreaming HIV/AIDS in practice*, elle prône l'intégration systématique de la problématique du sida dans toutes ses activités de coopération.

L'année 2004 a été placée à la DDC sous le signe du savoir, moteur essentiel du développement. Venues de plus de 30 pays, des organisations partenaires ont échangé leurs connaissances et expériences lors de la «Dare to Share Fair», à Berne. Ce marché du savoir a été suivi d'une conférence sur l'apprentissage au-delà des frontières.

Coopération multilatérale

La pauvreté, les flux migratoires, les atteintes à l'environnement ou le sida ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Les grands défis d'aujourd'hui revêtent un caractère universel et appellent une réponse concertée de la communauté internationale. C'est pourquoi la Suisse milite en faveur d'un système multilatéral fort, capable de gérer des problèmes complexes et de fixer des normes internationales. Elle participe activement aux principaux fonds et programmes de l'ONU, aux institutions financières internationales ainsi qu'à de nombreux forums et réseaux d'importance stratégique. La coopération multilatérale absorbe environ 23 pour cent de l'APD suisse.

La DDC et le seco ont finalisé en 2004 leur nouvelle stratégie en matière de coopération multilatérale. Ils y définissent leurs objectifs sur des thèmes comme la sélection de partenaires ou la participation au dialogue multilatéral. Parallèlement, ces deux offices ont entamé la publication d'une série de lignes d'action qui fixent leur collaboration avec les principaux acteurs multilatéraux. En outre, différentes mesures ont été prises pour mieux faire connaître la coopération multilatérale dans l'opinion publique suisse.

La Suisse et les OMD

Le Sommet du Millénaire a établi en 2000 les bases d'un nouveau contrat entre pays riches et pays pauvres. Ce pacte historique a enclenché un

cycle de conférences internationales sur le développement. Après les étapes de Doha, Monterrey, Johannesburg et Rome, une réunion s'est tenue en 2004 à Marrakech, où les partenaires de la coopération au développement ont décidé d'adopter une gestion axée sur les résultats.

Comme les autres pays, la Suisse remettra aux Nations Unies en 2005 un rapport sur sa contribution à la réalisation des OMD. Dans cette optique, la DDC a entamé en 2004 une réflexion sur les conditions susceptibles d'augmenter l'efficacité de ses programmes. Elle a amorcé une revue de son portefeuille thématique et régional. La concentration de l'aide avait d'ailleurs été recommandée en 2000 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, après une évaluation de la coopération suisse. En vue de l'examen par les pairs de début 2005, la DDC et le seco ont préparé en 2004 un mémorandum qui fait le point sur la mise en œuvre des dernières recommandations.

Financement du développement

Au niveau mondial, le financement des OMD suscite des inquiétudes. Des évaluations intermédiaires montrent que la plupart des pays en voie de développement ne parviendront pas à atteindre ces objectifs si la tendance actuelle se maintient. On estime qu'il faudrait pour cela doubler le montant de l'APD, soit l'augmenter de 50 milliards de dollars par an.





Ce constat d'impuissance a relancé le débat international sur la recherche de sources alternatives pour financer le développement. La question a fait l'objet d'un sommet mondial, convoqué à New York en septembre 2004 à l'initiative des présidents français et brésilien. Elle a été également abordée en octobre par le Comité de développement de la Banque mondiale. La Suisse s'est pleinement associée à ces intenses discussions qui se poursuivront durant toute l'année 2005, notamment en vue du «Sommet du Millénaire +5», à la mi-septembre. Parmi les propositions soumises à des études approfondies figurent l'encouragement de contributions volontaires, l'émission de droits de tirage spéciaux et des mesures de fiscalité internationale, telles que l'introduction d'une taxe écologique.

Le secteur privé se mobilise

À l'instar des États, les entreprises ont elles aussi pris des engagements en faveur du développement durable. Plus de 1800 entreprises ont déjà adhéré au Pacte mondial lancé par l'ONU en 2000. Elles s'engagent à respecter une série de principes de nature sociale, éthique et environnementale. En juin 2004, la Suisse a participé au premier sommet du Pacte mondial, qui a ajouté à la liste un principe interdisant la corruption.

La collaboration avec le secteur privé occupe une place importante dans la coopération suisse au développement. La DDC et le seco tiennent à exploiter les synergies offertes par les partena-

riats public-privé. Ainsi, ils se sont associés à la compagnie de réassurance Swiss Re pour élaborer des outils visant à augmenter l'engagement et la performance des opérateurs privés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Cette initiative est réalisée dans le cadre d'un dialogue international entre tous les acteurs concernés. Elle a été présentée en avril 2004 à New York à l'occasion de la 12^e réunion de la Commission sur le développement durable.

Pour illustrer le type de partenariats qu'elle recommande, la DDC a publié la brochure *Sanitation is a business*. Des exemples concrets montrent que l'assainissement, une des clés de la lutte contre la pauvreté, est aussi un marché porteur, notamment pour les entreprises locales.

Fonds concessionnels

Durant l'année 2004, les bailleurs de fonds étaient appelés à négocier la reconstitution de trois fonds qui consentent aux pays les plus pauvres des prêts à taux faible et des dons: l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, le fonds concessionnel géré par la Banque africaine de développement et celui de la Banque asiatique de développement. Pour les deux premiers, le montant de la participation ne sera connu qu'en 2005. En ce qui concerne le Fonds asiatique de développement, le Conseil fédéral a annoncé en décembre une contribution de 53,02 millions de francs pour la période 2005-2008.

Coopération avec l'Europe de l'Est et la CEI

Cinq pays d'Europe centrale et les trois républiques baltes ont adhéré à l'Union européenne (UE) le 1^{er} mai 2004. Moins de treize ans après le démantèlement du bloc soviétique, ils sont pratiquement parvenus au terme de leur processus de réforme. Cette évolution spectaculaire est un succès pour la coopération internationale, qui a soutenu la transition des anciens pays communistes vers la démocratie et l'économie de marché. Sur la base des trois crédits de programme adoptés depuis 1990, la Suisse a engagé plus de 3 milliards de francs en Europe de l'Est. Son aide a d'abord bénéficié à ces

huit pays aujourd'hui membres de l'UE. Dès le milieu des années 90, elle s'est déplacée vers des régions où de sérieux revers ont enrayé le processus de transition: l'Europe du Sud-Est et la Communauté des États indépendants (CEI).

Le 12 mai 2004, le Conseil fédéral a annoncé qu'il verserait un milliard de francs pour soutenir la cohésion sociale et économique de la nouvelle Europe. Répartie sur cinq ans, cette contribution devrait prendre la forme de projets gérés par la Suisse de manière autonome. Les modalités exactes de son financement ne sont pas encore réglées.

Crédit prolongé de deux ans

En 2004, le Parlement devait se prononcer sur deux messages du Conseil fédéral relatifs à la coopération avec l'Est. L'un recommandait l'adoption d'un quatrième crédit de programme portant sur 800 millions de francs pour 2004–2008. L'autre proposait une nouvelle base légale destinée à remplacer l'arrêté fédéral de 1995 dont la validité est limitée. En attendant que soit clarifiée la relation entre la coopération suisse avec l'Est et la contribution à la cohésion européenne, le Parlement a choisi une solution transitoire: il a renoncé provisoirement à débattre du projet de loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est et prolongé de deux ans la durée du troisième crédit en le relevant de 400 millions de francs.

Cette décision a permis de poursuivre les efforts de coopération dans des régions qui sont encore largement tributaires de l'aide internationale. La DDC et le seco sont présents dans neuf pays prioritaires et réalisent deux programmes régionaux. Environ 70 pour cent de leur aide sont consacrés à l'Europe du Sud-Est et 30 pour cent à la CEI.

Décentraliser le pouvoir

La prochaine vague d'adhésions à l'UE, en 2007, devrait comprendre la Roumanie et la Bulgarie. La Suisse aide ces deux pays à réaliser les réformes institutionnelles nécessaires pour satisfaire aux critères européens.

Les processus de réforme sont nettement moins avancés dans les Balkans occidentaux, qui subissent encore les conséquences des conflits des années 90. La DDC et le seco mettent l'accent sur le développement économique, l'amélioration des infrastructures de base, la réintégration des réfugiés, la protection des minorités et la consolidation d'institutions étatiques proches des citoyens. La décentralisation du pouvoir est une priorité dans tous les pays de la région. En Macé-

doine, par exemple, plusieurs projets suisses soutiennent la mise en œuvre de l'accord d'Ohrid. Celui-ci a mis fin en 2001 à des troubles ethniques en imposant un processus de décentralisation et une représentation équitable de la minorité albanaise dans les institutions gouvernementales. Au Kosovo, toujours sous administration onusienne, un volet important du programme porte sur la réforme du secteur de l'eau.

Promotion de la gouvernance

Les pays issus de l'Union soviétique ont évolué à des rythmes différents. Après dix ans de coopération, la Suisse a décidé de recentrer ses activités en Russie. Elle lancera en 2005 un programme spécial axé sur la gouvernance, la responsabilité des entreprises et l'aide humanitaire, surtout dans le nord du Caucase. L'Ukraine se trouve désormais à la frontière de l'UE, mais ses structures sont encore très éloignées des normes occidentales, malgré les changements intervenus en décembre 2004. Dans ce pays, la gouvernance constitue également une priorité pour la Suisse.

Les fortes tensions qui perdurent dans le sud du Caucase entravent les efforts de développement. Tant en Arménie qu'en Géorgie et en Azerbaïdjan, plus de la moitié de la population vit dans une extrême pauvreté. Une évaluation intermédiaire du programme suisse a été réalisée en 2004. Elle a confirmé la pertinence de l'approche régionale, qui se concentre sur la gouvernance, l'amélioration des infrastructures, la gestion des ressources naturelles et le développement du secteur privé.

Une stratégie régionale est également appliquée en Asie centrale. Le Tadjikistan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan restent marqués par la grave crise économique et sociale qui a suivi leur indépendance. En 2004, la Suisse s'est particulièrement engagée dans cette région en faveur de l'harmonisation des procédures d'aide.



Exemple: victoire de la démocratie en Ukraine

Après l'annulation de deux scrutins entachés de fraudes, les Ukrainiens ont enfin pu choisir démocratiquement leur président, le 26 décembre 2004. Dès le début de ce processus mouvementé, la Suisse a été active sur plusieurs fronts afin d'assurer la tenue d'élections libres et transparentes. Avec son soutien, la fondation locale «Europe 21» a mobilisé et sensibilisé les électeurs. Des journalistes indépendants ont pu diffuser des émissions objectives et organiser des débats sur différentes chaînes de radio. La DDC a cofinancé la réalisation de sondages à la sortie des urnes. Enfin, lors de chaque scrutin, un contingent suisse faisait partie des observateurs internationaux dépêchés en Ukraine.



Coopération bilatérale au développement

En 2004, l'aide bilatérale de la Suisse s'est concentrée sur 17 pays ou régions prioritaires et sept pays bénéficiant d'un programme spécial. Les contraintes budgétaires de la Confédération ne permettent pas d'envisager actuellement un élargissement de cette liste. Chaque programme national contient trois domaines d'intervention, choisis parmi les cinq thèmes prioritaires de la DDC: prévention et résolution des crises, bonne gestion des affaires publiques, promotion des revenus et de l'emploi, amélioration de l'équité sociale et utilisation durable des ressources naturelles.

Bassin méditerranéen et Amérique latine

La DDC a décidé en 2004 de réorienter son programme spécial en Palestine, conçu après les accords d'Oslo comme une contribution au processus de paix. Mieux adaptée à une situation qui reste très tendue, sa nouvelle stratégie sera axée sur la transformation de conflit. De 1998 à 2004, la Suisse a contribué à réformer la justice des mineurs au Liban. Ce projet, qui a permis de réduire sensiblement le nombre d'adolescents emprisonnés et la durée de la détention préventive, sera reproduit en Jordanie.

L'Amérique latine a renoué avec la croissance, mais la répartition des revenus est toujours aussi inégale. Lors d'un séminaire organisé par la DDC à Quito en mai 2004, experts et praticiens du développement ont étudié ensemble les stratégies susceptibles de générer emplois et revenus au niveau local. Leurs échanges ont notamment confirmé les avantages de la «chaîne de valeur».

Cette approche prend en compte toutes les activités nécessaires pour qu'un produit parvienne jusqu'au consommateur final. La décentralisation, engagée dans tous les pays de la région, ouvre de nombreuses perspectives sur le plan économique. La DDC incite les autorités et l'économie locales à défendre leurs intérêts communs, en assumant pleinement les responsabilités découlant de ces processus.

Asie du Sud et de l'Est

La tendance à la décentralisation est également très marquée dans le sous-continent indien. La DDC met à profit ce phénomène pour renforcer la gouvernance locale et la participation. Ses autres priorités portent sur la résolution des conflits, l'élimination des discriminations et la gestion durable des ressources.

Trois ans après la chute des talibans, la Suisse a commencé de réduire son aide humanitaire à l'Afghanistan, pour consacrer plus de moyens à la réhabilitation et au développement. Durant une phase de transition qui doit durer jusqu'en 2007, ces deux types d'aide seront juxtaposés. Un processus similaire est en train de s'achever en Mongolie, victime d'une catastrophe climatique à la fin des années 90. Un bureau de coopération a été ouvert début 2004.

Lancé dans la ville vietnamienne de Nam Dinh, le projet suisse de «One Stop Shops» a connu un grand succès. Le gouvernement a décidé en 2004 d'étendre à tout le pays ces guichets qui rassemblent de nombreux services administratifs. L'Année internationale du riz a mis en relief l'impact positif d'un autre projet financé par la Suisse: en

Exemple: partenariat public-privé contre le chômage des jeunes

Près de la moitié des Sud-Africains âgés de 15 à 30 ans sont au chômage. Pour combattre ce phénomène, la DDC a lancé la Swiss South African Cooperation Initiative. Dix multinationales suisses actives en Afrique du Sud versent au total un million de francs par an pendant cinq ans pour financer la formation professionnelle de jeunes défavorisés. La DDC débourse le même montant. Près de 2500 chômeurs ont déjà bénéficié de ce fonds. Une fois formés, 71 pour cent des jeunes ont retrouvé une activité rémunérée, comme salariés ou indépendants. Ils sont 285 à avoir créé leur propre micro-entreprise et 120 d'entre eux reçoivent un appui qui leur permettra d'engager à leur tour des jeunes chômeurs.

suivant les recommandations d'un consortium de recherche, deux millions de riziculteurs vietnamiens ont pu diminuer considérablement leur utilisation de pesticides et d'engrais.

Afrique occidentale et australe

Les cinq pays prioritaires de la Suisse en Afrique occidentale ont maintenu leur stabilité politique, malgré la persistance d'un arc de crise qui va de la Casamance à la Côte d'Ivoire. La DDC a poursuivi son appui à des organisations professionnelles de paysans et d'artisans qui se profilent comme des interlocuteurs incontournables. Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière d'éducation de base et d'alphabétisation. Les écoles bilingues, qui valorisent les langues autochtones, se généralisent au Burkina Faso.

En octobre 2004, la Suisse a coorganisé à Genève une conférence d'experts sur la construction de la paix et le développement dans l'est de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, la DDC a adopté un concept régional pour les Grands Lacs, qui doit prendre la relève du programme spécial conduit au Rwanda.

La même approche a été privilégiée pour l'Afrique australe. Le programme spécial pour l'Afrique du Sud, lancé après l'abolition de l'apartheid, s'est transformé fin 2004 en un programme régional, qui se concentrera sur des défis transfrontaliers. Dans cette région, la lutte contre le sida reste une priorité absolue. À côté de ses projets de sensibilisation et d'appui psychosocial, la DDC a commencé de financer des traitements antirétroviraux, en particulier au Mozambique.

Coopération économique avec les pays en développement et en transition

Le centre de prestations «Coopération économique au développement» du seco est chargé de mettre en œuvre les mesures de politique économique et commerciale, qui représentent environ 15 pour cent de l'APD suisse. Par souci d'efficacité et de cohérence, le seco a commencé en 2002 de concentrer son aide sur un choix limité de partenaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est. En 2004, le nombre de pays prioritaires est passé de 28 à 26. Il devrait progressivement baisser jusqu'à 18 au cours des prochaines années.

Pour atteindre son but central, qui est de réduire la pauvreté dans les pays en développement et en transition, le seco exploite les potentialités offertes par les forces du marché. Il favorise une croissance forte et durable dans ses pays partenaires, et soutient leur intégration dans l'économie mondiale. Ses instruments sont la promotion du commerce et des investissements, la création d'un environnement propice à la croissance et à l'initiative privée, le financement d'infrastructures de base et la coopération avec les banques multilatérales de développement. Le seco a entamé en 2004 un processus visant à

intégrer les questions d'égalité hommes-femmes dans ses activités.

Nouvelles stratégies

La Coopération économique au développement a adopté en 2004 l'Agenda 2010 pour la réduction de la pauvreté. Ce nouveau document de référence identifie les politiques, actions ou initiatives complémentaires qui doivent être mises en œuvre pour garantir une contribution plus efficace de la Suisse aux Objectifs du Millénaire pour le développement. Entre autres mesures concrètes, le seco prévoit d'aligner davantage ses activités sur les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et de poursuivre activement l'harmonisation de ses pratiques avec celles des autres donateurs.

Une deuxième stratégie, élaborée également en 2004, fixe les principes relatifs à l'aide budgétaire. Cet instrument ne représente actuellement que 3 pour cent de l'APD suisse, mais son utilisation va en augmentant. Selon les nouvelles directives, l'aide budgétaire est subordonnée aux progrès réalisés par le pays bénéficiaire





en matière de réformes et de lutte contre la pauvreté. Elle est allouée pour une période de trois ans au minimum. La Suisse participe activement au dialogue politique que les donateurs mènent avec les gouvernements partenaires dans le but d'élaborer un catalogue de réformes et de fixer les critères de performance. Des évaluations annuelles mesurent les progrès réalisés.

Ces principes ont été appliqués à deux accords bilatéraux conclus en 2004. La Suisse s'est engagée à verser une aide budgétaire de 30 millions de francs au Mozambique et de 18 millions à la Tanzanie pour une période de trois ans. Dans ces deux pays, l'harmonisation de l'aide internationale est très avancée. La Suisse a largement contribué à la mise sur pied du dialogue politique et de mécanismes de concertation entre les donateurs. Depuis mai 2004 et pour une période d'un an, elle préside le groupe des bailleurs de fonds au Mozambique, qui comprend 14 pays européens et la Banque mondiale.

Riz et bois tropicaux

Dans le cadre de son soutien au commerce équitable, le seco s'est chargé en 2004 de promouvoir en Suisse l'Année internationale du riz. Aliment de base pour un tiers de la population mondiale, le riz est également la seule source de

revenus pour des millions de riziculteurs. À l'occasion de cette année thématique, le seco s'est associé avec divers acteurs économiques pour lancer de nouveaux programmes, surtout dans la région du Mékong. Son aide permet à des coopératives rizicoles de produire et de commercialiser des produits de niche.

Les forêts tropicales représentent également une ressource indispensable pour bien des communautés pauvres du Sud. Seule une exploitation respectueuse de l'environnement peut préserver ce potentiel socio-économique et freiner la déforestation provoquée par les abattages abusifs. C'est pourquoi le seco encourage depuis plusieurs années le commerce de bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable. En 2004, il a parrainé un accord entre d'une part les associations écologiques WWF et Greenpeace, d'autre part l'Association suisse de la branche des portes (VST), qui représente 30 pour cent des importations de bois tropicaux en Suisse. La VST s'est engagée à n'utiliser désormais que du bois issu d'une gestion forestière durable. En juillet, la Suisse a accueilli à Interlaken une réunion ministérielle de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Les participants ont notamment décidé d'octroyer 6 millions de dollars à de nouveaux projets en faveur des forêts tropicales.

Aide humanitaire

L'aide humanitaire est l'expression la plus concrète de la solidarité suisse. Elle soutient en priorité la personne humaine avant, pendant et après les événements suivants: conflits, crises et catastrophes naturelles ou technologiques. Ses quatre domaines d'engagement sont l'aide d'urgence, la prévention,

la reconstruction et le plaidoyer (*advocacy*) en faveur des victimes. Dans ce dernier domaine, la DDC a élaboré en 2004 des lignes directrices qui augmenteront la qualité de ses activités.

Pour accomplir sa mission, l'Aide humanitaire de la Confédération combine les approches bila-

Exemple: capital-risque pour les PME asiatiques

Le seco est l'un des principaux investisseurs du Fonds d'investissements ASEAN/Chine, lancé en mars 2004. Sa participation s'élève à 15 millions de dollars, sur un capital de 75 millions. Ce fonds de capital-risque est destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) situées en Chine et dans les dix pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Les bénéficiaires sont des sociétés bien gérées, qui présentent un potentiel de croissance élevé et cherchent à développer leurs activités en Asie. En permettant à ces PME d'améliorer leur position sur des marchés en pleine expansion, le fonds contribue à resserrer les liens économiques et commerciaux entre les pays de la région.

térale et multilatérale. En 2004, elle a actualisé ses stratégies concernant ces deux instruments, pour les adapter à un environnement qui évolue rapidement. Le Concept d'intervention du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) tient compte de nouveaux défis, tels que la multiplication des actes de violence dirigés contre le personnel humanitaire ou l'implication croissante des forces armées dans les opérations humanitaires. La Suisse milite en faveur d'une collaboration constructive entre acteurs civils et militaires. Le Concept d'engagement multilatéral fixe plusieurs objectifs, dont la réduction des catastrophes naturelles et le renforcement de la coordination entre les divers intervenants humanitaires.

Séismes et «crises oubliées»

En 2004, le CSA est intervenu dans 59 pays et régions. L'année a commencé dans les décombres de la ville iranienne de Bam, ravagée le 26 décembre 2003 par un séisme qui a fait près de 30 000 morts. Les secours d'urgence ont été suivis par une assistance technique aux efforts de reconstruction et d'autres programmes à plus long terme, en particulier dans le secteur médical et social. Un an jour pour jour après cette tragédie, un autre séisme, sous-marin celui-là, coûtait la vie à quelque 300 000 personnes dans onze pays situés autour de l'océan Indien. La DDC s'est mobilisée massivement et rapidement. Par la suite, son aide va permettre de reconstruire notamment trois villages de pêcheurs en Thaïlande et des écoles au Sri Lanka.

À côté de ces catastrophes très médiatisées, la Suisse a continué de soutenir les victimes de «crises oubliées». Ainsi, 12 millions de francs ont été engagés en 2004 dans la région du Darfour, au Soudan, où la signature d'un cessez-le-feu en avril a permis d'acheminer de l'aide humanitaire vers plus de 800 000 réfugiés et personnes déplacées.

La DDC peut aussi mettre le CSA à contribution dans des situations qui ne relèvent pas directement du mandat traditionnel du Corps: en novembre, quand une vague de violence a visé les Européens en Côte d'Ivoire, il a assuré l'évacuation des ressortissants suisses. Début septembre, la Suisse a manifesté sa solidarité avec les victimes de la prise d'otages perpétrée dans une école de Beslan, en Ossétie du Nord. Après avoir envoyé deux médecins sur place pour évaluer les besoins, elle a apporté un soutien à quatre hôpitaux locaux et financé un centre de réhabilitation psychosociale.

Aide accrue aux Palestiniens

Un tiers du budget de l'Aide humanitaire finance les programmes du CSA et les contributions aux œuvres d'entraide suisses. Les deux autres tiers sont consacrés à la coopération multilatérale. Les principaux partenaires sont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et plusieurs agences onusiennes: le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'agence chargée de l'aide aux réfugiés palestiniens (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). La Suisse a présidé jusqu'en juin 2004 deux groupes de donateurs, auprès de l'OCHA et de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (ISDR).

En collaboration avec l'UNRWA, la DDC a organisé en juin à Genève une conférence internationale sur l'avenir de l'aide humanitaire aux réfugiés palestiniens. La rencontre a été un succès, puisque les représentants de 91 pays et organisations ont promis d'augmenter leurs contributions à l'UNRWA. La Suisse préconise depuis longtemps un accroissement de l'aide aux 4,1 millions de réfugiés disséminés dans le Proche-Orient.



Exemple: vaste opération de secours aux victimes du tsunami

Le raz-de-marée du 26 décembre 2004 en Asie du Sud a représenté un défi logistique sans précédent pour la communauté internationale, et notamment pour la DDC. En quelques heures, celle-ci a déployé des équipes d'experts dans les cinq pays les plus touchés: Indonésie, Thaïlande, Sri Lanka, Inde et Maldives. Sur les 25 millions de francs consacrés à l'aide d'urgence et aux premières actions de reconstruction, 60 pour cent ont été affectés à des projets bilatéraux et 40 pour cent à l'aide multilatérale. La Suisse a livré du matériel de première nécessité, financé l'hébergement des sans-abri dans des familles locales et participé à la remise en état des réseaux de distribution d'eau potable.

Statistiques 2004

Sommaire

Aide publique aux pays en développement (APD) et en transition (AP)	
■ Aide publique aux pays en développement et en transition	13
■ Évolution de l'APD de la Suisse	14
■ APD multilatérale de la Suisse	15
Dépenses bilatérales DDC/seco et APD	
■ Répartition géographique et par catégories de revenu	16/17
Dépenses DDC/seco	
■ DDC – aide humanitaire	18
■ DDC – coopération au développement bilatérale	19
■ seco – coopération bilatérale avec les pays en développement	20
■ DDC/seco – coopération bilatérale avec l'Est et la CEI	21
■ DDC/seco – partenaires	22

Introduction

La notion d'**aide publique au développement** a été développée à la fin des années 60 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE dans le but de disposer d'un instrument international permettant de mesurer les efforts en faveur d'un développement économique et social durable des pays pauvres de la planète.

L'aide publique au développement (APD)

est définie par l'OCDE par l'ensemble des flux financiers qui

- proviennent du secteur public (Confédération, cantons et communes);
- ont pour but essentiel de faciliter le développement économique et social des pays destinataires;
- sont accordés à des conditions de faveur (dons et prêts à taux bonifié);
- sont destinés à des pays ou territoires en développement (actuellement 150) ainsi qu'à des organismes multilatéraux figurant dans la liste établie par l'OCDE.

L'aide publique (AP)

répond aux mêmes critères, mais s'adresse aux pays en transition, qui regroupent 12 pays d'Europe centrale et orientale et de la Communauté des États indépendants (CEI), ainsi que 24 pays et territoires en développement «plus avancés».

Pour assurer la comparabilité et la transparence des prestations d'APD/AP, le CAD a établi des directives statistiques très complètes réglant les procédures de notification des pays membres. La définition de l'APD n'a pas changé depuis plus de 30 ans, mais des adaptations des directives sont effectuées périodiquement pour limiter le champ d'interprétation de certaines règles de notification et afin de garantir une meilleure adéquation de l'APD à l'évolution des instruments de la coopération internationale.

C'est ainsi que la Suisse a inclus dans son APD dès 2003 les annulations et remises de dette en faveur de pays en développement négociées dans le cadre du Club de Paris, ainsi que de nouvelles activités de promotion et de maintien de la paix. Le Conseil fédéral a décidé en mai 2005 de comptabiliser également au titre de l'APD les coûts engendrés par les requérants d'asile provenant de pays en développement pendant les 12 premiers mois de séjour en Suisse.

En règle générale lors de comparaisons internationales, l'APD est mesurée en termes de pourcentage par rapport au revenu national brut (RNB).

Sur le plan institutionnel, les prestations d'APD/AP de la Suisse proviennent principalement des budgets de la DDC et du seco. Ces deux offices sont chargés respectivement de la coopération au développement, l'aide humanitaire, la coopération technique avec l'Est et de la coopération économique au développement. L'APD recouvre également des contributions émanant de plusieurs autres offices fédéraux et des cantons et communes.

Signes utilisés:

0.0 = montant inférieur à l'unité

– = montant nul

.. = non disponible

Des informations chiffrées plus détaillées sont publiées dans la brochure statistique annuelle de la DDC «Aide de la Suisse aux pays en développement et aux pays en transition».

Tableau 1

Aide publique de la Suisse aux pays en développement (APD) et en transition (AP) 2004 (mio fr.)

	2004				2003	
	APD bilatérale	APD multi-latérale	Total APD	Total AP	Total APD	Total AP
Confédération	1'441.8	445.6	1'887.4	122.2	1'717.9	101.2
Direction du développement et de la coopération (DDC)	872.6	378.8	1'251.3	45.9	1'272.5	42.3
Aide humanitaire	239.0	30.8	269.9	11.0	263.2	9.5
Coopération au développement	560.3	347.9	908.2	0.9	938.9	1.0
Coopération avec l'Est et la CEI	73.2	-	73.2	33.9	70.4	31.7
Secrétariat d'État à l'économie (seco)	221.0	10.0	231.0	40.1	252.2	51.8
Coopération au développement	146.2	10.0	156.2	-	160.0	-
Coopération avec l'Est et la CEI	64.5	-	64.5	40.1	52.2	51.8
Mesures de désendettement	10.2	-	10.2	-	40.0	-
Autres offices fédéraux	348.2	56.9	405.0	36.2	193.2	7.1
Cantons et communes ^{a)}	33.2	-	33.2	2.2	30.1	2.7
Total	1'475.0	445.6	1'920.5	124.4	1'748.0	103.9
APD en % du RNB			0.41 %		0.39 %	

a) Données provisoires pour 2004

Pour la deuxième fois dans un intervalle de 12 ans, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse a atteint et même dépassé en 2004 l'objectif de 0.4% du revenu national brut (RNB) fixé par le Conseil fédéral. Alors qu'en 1992 (0.45%), le résultat était dû à l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods, celui de 2004 (0.41%) s'explique principalement par le changement de la méthode de comptabilisation de l'APD, consistant à inclure dans l'APD les coûts des requérants d'asile en provenance de pays en développement. L'APD totale, qui s'élève à 1'920 millions de CHF, représente une augmentation nominale de 9.9% par rapport à 2003. Sans cet ajustement statistique, l'APD aurait atteint 0.37% du RNB.

La composition de l'APD a par conséquent été sensiblement modifiée en 2004. D'une part, la part de la DDC et du seco dans l'APD a chuté à 77% (85% en 2003) et d'autre part les grandes catégories traditionnelles occupent une place proportionnellement plus modeste. La coopération au développement DDC/seco passe à 55%, l'aide humanitaire à 14%, contre respectivement 63% et 15% en 2003. La coopération avec les pays de l'Est définis comme pays en développement conserve sa part dans l'APD (7%), alors que les contributions provenant d'autres offices fédéraux et des cantons et communes augmentent à 23%, dont 12% pour la prise en compte des requérants d'asile.

Graphique 1

APD de la Suisse par catégories d'aide 1990-2004 (mio fr.)

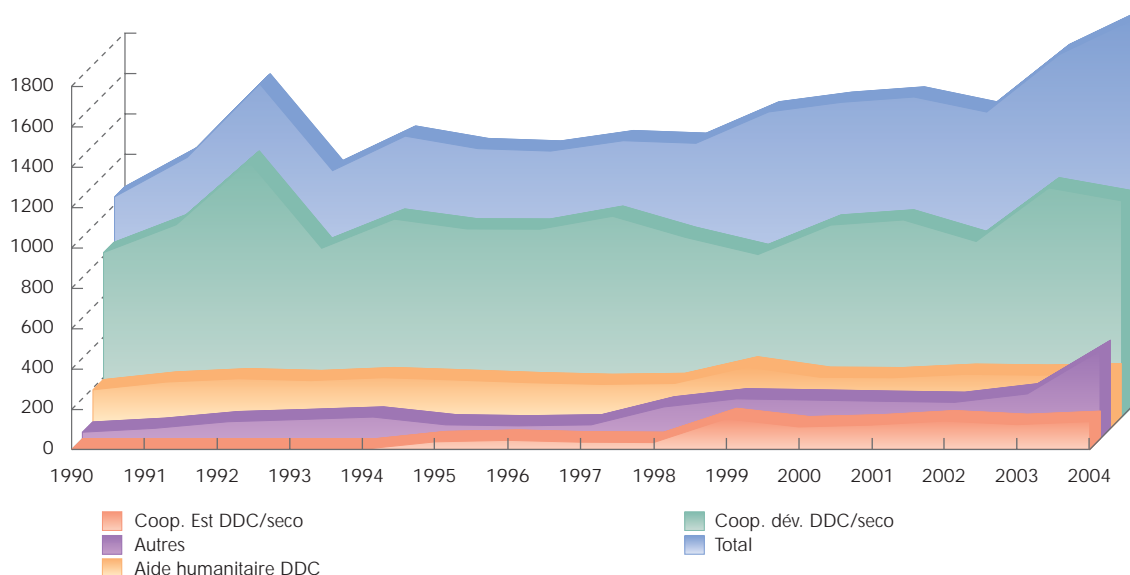


Tableau 2

Évolution de l'APD et des dons privés ONG 1960-2004 (milliards fr.)

	1960	1970	1980	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
APD	0.02	0.13	0.42	1.04	1.28	1.27	1.32	1.31	1.47	1.51	1.54	1.46	1.75	1.92
RNB ^{a)}	37.1	92.6	177.3	326.1	384.6	387.7	402.1	414.6	426.4	450.3	446.0	446.8	453.3	468.0
APD en % du RNB	0.04	0.14	0.24	0.32	0.33	0.33	0.33	0.32	0.34	0.34	0.34	0.33	0.39	0.41
APD en % des dépenses de la Confédération	0.58	1.67	2.43	3.46	3.16	2.89	2.99	2.81	3.21	3.21	3.06	2.88	3.50	3.74
Dons privés des ONG	..	0.05	0.11	0.15	0.22	0.23	0.23	0.25	0.28	0.27	0.32	0.30	0.38	..

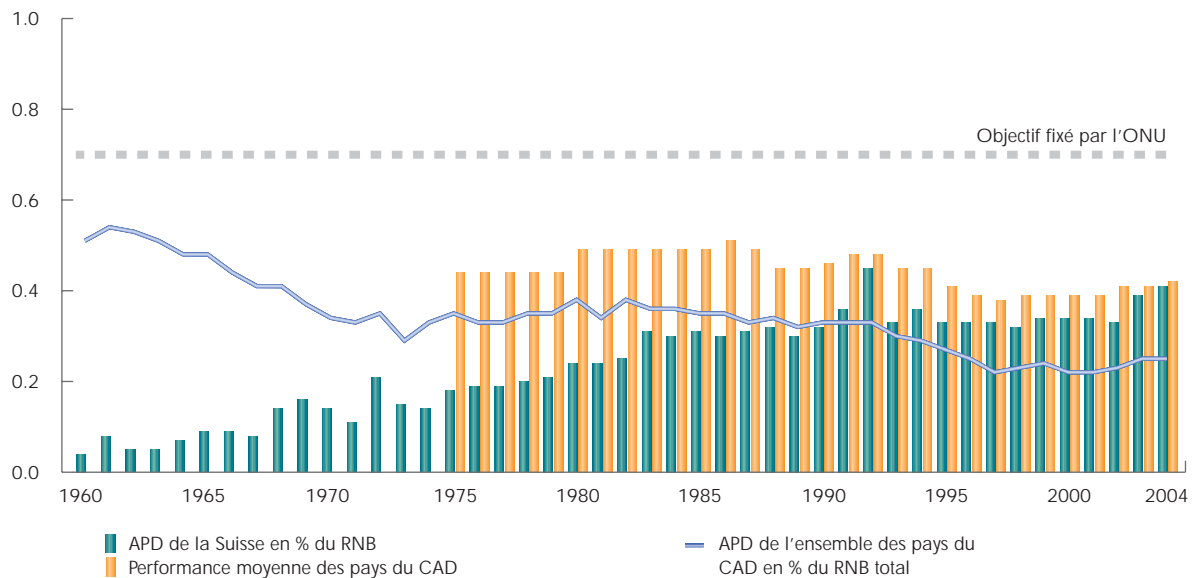
a) RNB dès 1995, PNB pour les années précédentes. Chiffres définitifs jusqu'en 2001, provisoires pour 2002 (Office fédéral de la statistique). Pour 2003 et 2004, estimations de l'Administration fédérale des finances.

Mesurée en pourcentage du revenu national brut (RNB) anciennement produit national brut (PNB), l'aide publique au développement (APD) de la Suisse a connu une croissance régulière jusqu'en 1990, pour se stabiliser autour de 0.34 % en moyenne au cours de la dernière décennie. La croissance de l'APD s'est accélérée au cours de ces deux dernières années, en raison principalement d'ajustements statistiques, pour arriver à 0.41 % en 2004.

L'aide privée de la Suisse aux pays en développement, qui est reflétée par les apports des œuvres d'entraide et autres organismes à but non lucratif, a constamment progressé, pour atteindre le niveau de 0.08 % du RNB. Les dons privés nets des ONG (sans les contributions du secteur public aux activités de ces organisations) ont représenté en moyenne 51 francs par habitant.

Graphique 2

APD en % du RNB de la Suisse et des pays du CAD 1960-2004



L'aide publique au développement (APD) des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) a atteint le niveau sans précédent de 79 milliards US\$ en 2004 (chiffres préliminaires). Ce total représente 0.25 % du revenu national brut (RNB) global des pays du CAD, soit le même niveau qu'en 2003. La performance moyenne des pays du CAD (la moyenne des pourcentages APD/RNB individuels) s'est montée à 0.42 %, soit 0.01 % de plus qu'en 2003. Avec 0.41 %, la Suisse se situe au 8^e rang sur les 22 pays du CAD en termes de pourcentage APD/RNB et au 15^e rang en chiffres absolus.

Tableau 3

 APD multilatérale
de la Suisse 2004,
contributions
générales (mio fr.)

	2004	2003
Organisations des Nations Unies (N.U.)	142.8	140.1
Programme des N.U. pour le développement (PNUD)	52.0	52.0
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	17.8	18.0
Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR)	13.5	13.0
Office de secours et de travaux des N.U. pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	12.7	10.8
Fonds des N.U. pour la population (FNUAP)	12.4	12.5
Programmes spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)	4.9	5.0
Programme commun des N.U. sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	4.2	4.0
Programme pour l'environnement (PNUE)	3.6	3.6
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ^{a)}	3.2	2.8
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des N.U. (OCHA)	2.2	2.2
Organisation des N.U. pour le développement industriel (ONUDI)	1.9	1.8
Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), y compris IIFE ^{a)}	1.6	2.0
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	1.5
Fonds de développement des N.U. pour les femmes (UNIFEM)	0.9	0.9
Programme des volontaires des N.U. (UNV)	0.6	0.6
Autres organisations des N.U. ^{a)}	9.8	9.5
Institutions financières de développement	255.6	285.2
Banque africaine de développement (BAfD)	1.7	1.8
Fonds africain de développement (FAD)	35.8	71.6
Fonds asiatique de développement (FAsD)	13.9	13.9
Inter-American Investment Corporation (IIC)	1.1	1.3
Association internationale de développement (AID/IDA)	176.9	176.9
Fonds pour les pays pauvres très endettés (PPTE)	5.0	4.9
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI (FRPC)	8.2	8.7
Fonds fiduciaire du Fonds monétaire international (FMI)	5.9	6.0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	7.1	-
Autres institutions	47.2	52.1
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	17.1	17.7
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	11.5	10.8
Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF)	4.5	4.3
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	3.9	4.0
Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria (GFATM)	3.0	6.6
Centre du commerce international de l'OMC (CCI)	2.4	-
Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques (ICDDR)	1.4	1.1
Union mondiale pour la nature (UICN)	1.3	0.7
Organisation internationale des migrations (OIM)	0.9	1.0
Autres institutions	1.3	5.9
Total APD multilatérale	445.6	477.4

a) Les contributions générales à certaines organisations sont reprises en partie selon les directives CAD

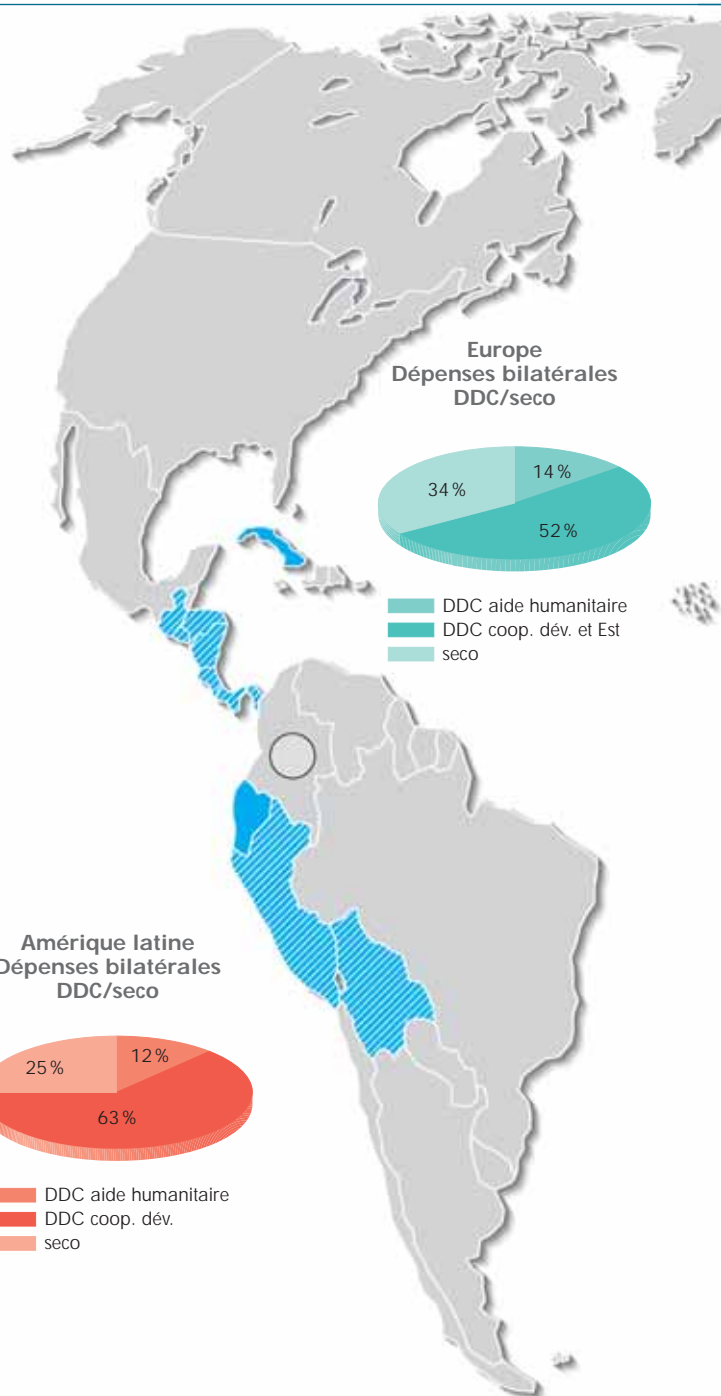
Selon la définition du CAD/OCDE, l'aide publique au développement (APD) multilatérale comprend les contributions générales versées aux institutions de développement internationales (intergouvernementales) définies comme telles par le CAD. Des institutions comme le CICR ne figurent ainsi pas dans la liste du CAD et les contributions à ces institutions sont par conséquent comptabilisées comme de l'APD bilatérale. Le GFATM a été ajouté à la liste du CAD et fait partie de l'APD multilatérale avec effet rétroactif pour 2003.

Comparée à l'année précédente, l'APD multilatérale est restée dans l'ensemble relativement stable. Suite aux ajustements statistiques décrits au tableau 1, sa part dans l'APD totale s'est cependant réduite à 23 %. Les contributions aux institutions financières internationales (IFIs) continuent à représenter plus de la moitié de l'APD multilatérale. À noter que la comptabilisation dans l'APD des participations aux IFIs se fait au moment du dépôt des «notes» (effets payables à vue) et non de l'encaissement; il peut en résulter des différences importantes d'une année à l'autre.

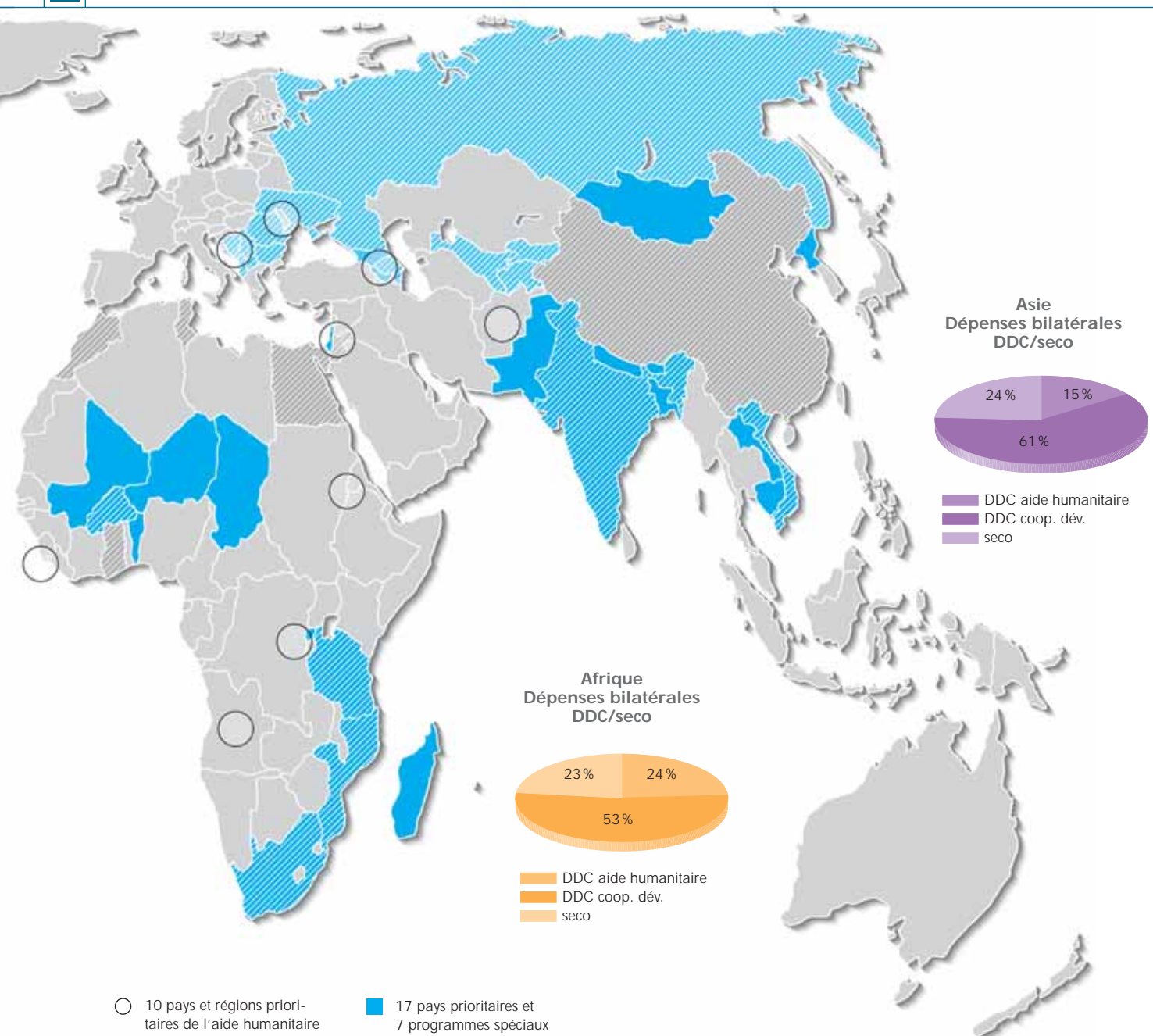
Tableau 4

Répartition géographique des dépenses DDC/seco et APD bilatérale 2004 (mio fr.)

	DDC aide hum.	DDC dév. et Est	seco dév. et Est	Total DDC/seco	APD
Afrique	70.9	159.0	67.9	297.8	318.1
Mozambique	0.4	18.4	13.2	32.1	34.0
Tanzanie	2.5	18.6	10.7	31.8	32.3
Burkina Faso	0.4	14.6	9.2	24.3	25.4
Madagascar	2.1	5.5	9.6	17.2	17.8
Tchad	3.9	12.8	-	16.7	17.5
Soudan	13.6	0.3	-	13.9	16.7
Bénin	0.1	11.3	-	11.3	11.7
Mali	0.0	10.0	0.1	10.1	10.9
Niger	0.2	9.5	-	9.7	9.8
Ghana	0.2	0.3	9.1	9.5	9.6
Afrique du Sud	0.4	6.0	1.9	8.2	8.8
Rwanda	1.5	6.3	-	7.8	7.9
Angola	7.6	0.1	-	7.7	8.8
Cap-Vert	3.3	2.8	-	6.1	6.2
Burundi	4.6	1.2	-	5.9	6.1
Congo (R.D.)	4.1	0.6	-	4.7	6.0
Liberia	4.0	-	-	4.0	4.0
Éthiopie	2.5	1.3	-	3.8	4.0
Ouganda	3.4	0.4	-	3.7	4.1
Sierra Leone	3.6	-	-	3.6	4.1
Sénégal	0.1	2.6	-	2.8	3.1
Cameroun	0.0	2.6	-	2.6	3.8
Côte d'Ivoire	1.1	1.4	-	2.5	2.7
Autres pays	6.3	8.3	1.3	15.9	18.6
Régions et non ventilé	4.9	24.2	12.9	42.0	44.3
Amérique latine	16.0	83.7	33.5	133.2	141.7
Bolivie	0.5	16.3	8.0	24.8	25.3
Pérou	3.1	12.8	8.2	24.1	24.8
Nicaragua	0.5	9.7	10.5	20.8	21.5
Équateur	0.1	9.1	-	9.2	9.7
Colombie	4.8	2.9	0.6	8.3	10.0
Haiti	2.8	4.1	-	6.9	7.8
Cuba	1.0	2.4	1.4	4.7	4.8
El Salvador	0.1	2.6	0.3	3.0	3.3
Brésil	1.1	1.8	-	2.9	3.9
Autres pays	1.3	7.2	1.4	9.9	11.8
Régions et non ventilé	0.9	14.7	3.2	18.7	18.9
Asie	45.8	180.0	69.7	295.5	302.7
Inde	0.1	30.2	4.5	34.8	36.0
Viêt-nam	0.1	15.0	9.0	24.1	24.6
Afghanistan	12.0	9.4	-	21.4	23.5
Tadjikistan	0.2	5.4	15.1	20.8	21.2
Népal	1.0	18.3	-	19.3	19.3
Palestine	5.8	10.3	-	16.1	16.7
Pakistan	2.6	13.3	-	15.9	15.9
Bangladesh	1.3	13.3	-	14.6	14.9
Kirghizistan	0.0	8.7	3.6	12.3	13.0
Chine	0.2	3.2	8.9	12.3	9.0
Ouzbékistan	-	2.2	10.0	12.2	12.3
Géorgie	5.3	3.4	0.5	9.2	10.0
Azerbaïdjan	1.0	1.5	4.0	6.5	3.8
Bhoutan	-	6.4	-	6.4	6.6
Indonésie	1.8	2.2	1.7	5.7	3.1
Sri Lanka	3.0	2.1	-	5.1	6.8
Corée du Nord	0.7	4.1	-	4.8	4.8
Cambodge	-	4.1	0.4	4.5	4.5
Laos	-	2.6	0.8	3.4	3.5
Arménie	1.4	2.0	-	3.4	3.8
Mongolie	1.1	1.8	-	2.9	2.9
Autres pays	7.8	5.6	0.6	14.1	15.5
Régions et non ventilé	0.1	15.0	10.5	25.6	31.1



	DDC aide hum.	DDC dév. et Est	seco dév. et Est	Total DDC/seco	APD
Europe	19.1	68.1	44.6	131.9	128.7
Serbie-Monténégro	3.1	10.6	12.0	25.6	70.0
Russie	5.5	5.5	4.7	15.7	
Macédoine	0.0	4.4	10.3	14.7	15.6
Bulgarie	0.4	9.3	3.6	13.3	
Bosnie-Herzégovine	1.1	10.5	1.0	12.6	15.8
Roumanie	0.2	8.8	1.8	10.7	
Albanie	0.0	5.1	3.5	8.6	9.2
Ukraine	0.8	3.2	3.0	7.1	
Moldova	3.3	0.6	-	3.8	4.0
Autres pays	4.8	3.6	1.5	9.9	2.5
Régions et non ventilé	0.0	6.6	3.2	9.8	11.6
Non ventilé par continent	98.2	177.7	49.7	325.7	583.7
Total 2004	250.0	668.5	265.5	1184.0	1475.0
Total 2003	244.2	663.7	291.4	1199.4	1270.6



- 10 pays et régions prioritaires de l'aide humanitaire de la DDC
- 11 pays et régions prioritaires de la coopération de la DDC avec l'Europe de l'Est et la CEI
- 17 pays prioritaires et 7 programmes spéciaux de la coopération au développement de la DDC
- /// 26 pays prioritaires et importants du seco (14 pays en développement et 12 pays en transition)

Tableau 5
APD bilatérale par catégories de revenu 2000-2004 (mio fr.)

	2000	2001	2002	2003	2004
Pays les moins avancés (PMA)	275.5	275.9	295.7	341.4	320.4
Pays à faible revenu	150.4	140.6	187.9	176.4	196.8
Pays à revenu moyen	274.1	273.4	264.4	300.8	268.2
Projets régionaux et non ventilé	361.4	406.9	444.1	452.0	689.5
Total APD bilatérale	1061.4	1096.9	1192.1	1270.6	1475.0

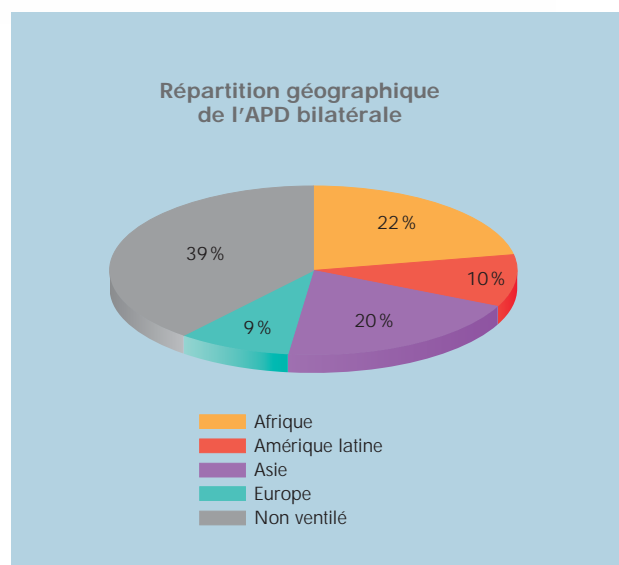


Tableau 6
Aide humanitaire
de la DDC 2004
(mio fr.)

	Contri- butions générales	Contri- butions spécifiques	Aide alimentaire	Total
Organisations internationales	30.8	49.1	19.7	99.7
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	18.1	18.2	37.8
Haut Commissariat des N.U. pour les réfugiés (HCR)	13.5	16.4	–	29.9
Office de secours et de travaux des N.U. pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	12.7	1.3	–	14.0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des N.U. (OCHA)	2.2	5.2	–	7.5
Fonds des N.U. pour l'enfance (UNICEF)	–	2.8	–	2.8
Autres organisations internationales	0.9	5.2	1.5	7.7
Organisations de la Croix-Rouge internationale	70.5	23.5	–	93.9
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	69.5	23.0	–	92.4
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCROR)	1.0	0.5	–	1.5
ONG suisses	–	18.9	12.0	30.8
Actions directes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), y compris frais administratifs	–	37.9	0.5	38.4
Autres actions d'aide humanitaire	–	16.9	1.1	18.0
Total aide humanitaire 2004	101.3	146.3	33.2^{a)}	280.9
Total aide humanitaire 2003	98.4	141.7	32.7	272.7

a) Ce montant comprend 19 mio fr. pour les produits laitiers suisses et 14 mio fr. pour les céréales

Pour l'année 2004, 70% environ des contributions de l'Aide humanitaire de la DDC ont été attribuées aux organisations internationales et aux organisations de la Croix-Rouge internationale. La part attribuée aux ONG suisses s'est élevée à 11%, alors que les actions directes menées par le CSA ont constitué 14% des contributions de l'Aide humanitaire de la DDC.

Tableau 7
Interventions
du Corps suisse
d'aide humani-
taire (CSA) 2004

Domaines de spécialisation	Afrique		Amérique latine		Asie		Europe		Total	
	Total inter- ventions	dont second- ments ^{a)}	Total inter- ventions	dont second- ments	Total inter- ventions	dont second- ments	Total inter- ventions	dont second- ments	Total inter- ventions	dont second- ments
Logistique	32	21	7	2	40	2	19	2	98	27
Construction	21	19	2	–	18	7	18	1	59	27
Médecine	16	3	–	–	23	–	6	3	45	6
Eau potable/hygiène	8	7	–	–	5	1	3	–	16	8
Prévention	–	–	3	1	14	–	21	–	38	1
Information	1	1	–	–	4	–	3	–	8	1
Environnement/nucléaire, biologique chimique (ABC)	3	3	–	–	–	–	–	–	3	3
Sauvetage	–	–	–	–	5	–	2	–	7	–
Autres ^{b)}	–	–	–	–	55	–	–	–	55	–
Total interventions 2004	81	54	12	3	164	10	72	6	329	73
Total interventions 2003	146	40	12	–	98	20	106	5	362	65

a) Secondments: mise à disposition des membres du CSA à des organisations internationales

b) Autres: engagements de l'équipe d'intervention rapide et de la Chaîne suisse de sauvetage

Le CSA a totalisé 29'744 journées d'intervention en 2004.

Tableau 8

Coopération au développement bilatérale de la DDC par secteurs 2004 (mio fr.)

	Agriculture	Eau, infrastructures, transport	Environnement	Santé, population	Éducation, arts, culture	Secteur privé, secteur financier	Gestion du secteur public	Multisectoriel	Total
Afrique	20.6	17.0	6.7	30.0	17.2	8.2	19.7	39.5	159.0
Tanzanie	1.2	5.0	0.1	8.1	0.2	0.1	1.0	3.0	18.6
Mozambique	1.7	2.8	0.4	6.3	0.7	0.1	3.1	3.3	18.4
Burkina Faso	0.2	1.0	0.3	0.2	4.0	2.1	0.4	6.5	14.6
Tchad	1.7	1.6	-	0.9	0.1	0.8	0.1	7.6	12.8
Bénin	0.2	0.4	-	5.3	2.2	0.2	0.2	2.8	11.3
Mali	1.4	0.0	0.4	1.6	0.5	0.7	3.1	2.4	10.0
Niger	2.8	2.5	0.0	0.3	1.0	0.0	0.4	2.5	9.5
Rwanda	0.0	0.2	-	1.1	0.3	-	3.7	0.9	6.3
Afrique du Sud	-0.1	0.1	-	0.4	2.8	0.0	1.4	1.4	6.0
Madagascar	5.0	-	0.0	-	0.0	-	0.2	0.3	5.5
Amérique latine	19.7	7.9	10.6	3.1	5.3	14.1	7.0	16.0	83.7
Bolivie	4.0	0.0	2.3	0.3	0.2	4.3	2.8	2.5	16.3
Nicaragua/Amérique centrale	2.6	3.5	2.1	0.7	1.5	2.9	1.4	1.6	16.3
Pérou	1.7	2.4	2.0	0.7	1.2	0.0	1.7	3.1	12.8
Équateur	2.2	0.0	1.3	0.4	0.2	2.7	0.1	2.3	9.1
Cuba	0.9	-	0.6	-	0.2	0.0	0.3	0.4	2.4
Asie	30.1	14.7	21.2	8.6	23.8	10.3	20.5	23.0	152.2
Inde	11.2	-	3.7	0.4	3.1	5.1	1.7	4.8	30.2
Viêt-nam/Mékong	3.5	3.3	5.7	3.8	2.2	0.2	2.9	0.1	21.7
Népal	2.6	6.8	2.6	1.1	1.1	0.4	1.2	2.4	18.3
Bangladesh	2.5	0.9	0.3	0.8	4.7	1.2	-	2.9	13.3
Pakistan	1.7	0.4	2.6	0.0	2.3	1.7	2.5	2.0	13.3
Palestine	-	0.0	0.9	1.3	3.2	-	2.4	2.4	10.3
Bhoutan	1.9	0.4	0.0	-	2.8	-	1.0	0.3	6.4
Corée du Nord	2.5	-	0.1	-	-	0.1	-	1.5	4.1
Europe	0.7	-	0.2	-	2.1	0.0	0.0	0.5	3.5
Non ventilé par continent	7.7	4.0	12.3	6.9	14.5	6.3	4.6	106.6	163.0
Coopération au développement bilatérale de la DDC 2004	78.8	43.6	51.1	48.7	62.8	38.9	51.8	185.6	561.3
Coopération au développement bilatérale de la DDC 2003	83.2	57.7	53.8	40.8	62.3	38.8	40.1	184.8	561.5

Ce tableau illustre la politique de concentration géographique de la coopération au développement bilatérale de la DDC dans 17 pays et régions prioritaires et 7 programmes spéciaux de la DDC. Dans la plupart de ces pays, la DDC a une longue expérience de coopération, tant avec les gouvernements qu'avec les acteurs de la société civile. Des programmes de collaboration de plusieurs années constituent un cadre de référence pour les orientations sectorielles de chaque programme de coopération dans ces pays. La DDC s'engage en outre de plus en plus pour la coordination des donateurs et les efforts d'harmonisation sur place (en 2004, en particulier au Mozambique et au Mali dans le secteur santé). Malgré des situations difficiles dans plusieurs pays partenaires, les programmes ont pu être en grande partie réalisés en 2004 comme prévu. Le programme spécial au Rwanda a été poursuivi, avec un accent particulier sur la sécurité et le développement de la paix. Le programme au Népal a dû être adapté face à la détérioration de la situation, pour être orienté en priorité sur la protection des droits humains.

Tableau 9
Coopération bilatérale du seco avec les pays en développement par instruments et par continents 2004 (mio fr., dépenses effectives)

Instruments	Afrique	Amérique latine	Asie	Non spécifié	Total
Aide budgétaire	37.5	9.0	0.2	5.7	52.4
Financements mixtes	0.8	0.2	7.5	0.0	8.5
Promotion commerciale	5.7	10.9	8.5	15.7	40.7
Mesures destinées à favoriser l'engagement de ressources du secteur privé	14.0	11.2	18.8	5.3	49.3
Infrastructures, études et autres	0.4	1.6	0.2	5.7	7.9
Mesures de désendettement ^{a)}	9.6	0.6	-	-	10.2
Total 2004	67.9	33.5	35.2	32.5	169.1
Total 2003	98.9	26.5	34.1	35.6	195.1

a) En 2004, la Suisse a annulé des créances bilatérales à l'égard de pays en développement pour un montant de 10.2 millions de francs. Ces mesures de désendettement sont comptabilisées comme APD, mais elles n'ont pas d'influence sur le budget de la coopération.

Le continent d'intervention prioritaire de la coopération économique et commerciale du seco demeure l'Afrique, suivie par l'Asie et l'Amérique latine. Au cours des dernières années, en particulier depuis l'introduction de la stratégie 2006, l'accent a été mis sur la concentration géographique. D'ici 2006, le seco concentrera 80% de ses moyens en faveur de 14 pays prioritaires du Sud. Parallèlement, les projets régionaux continueront d'être mis en œuvre, notamment dans les domaines de la promotion du commerce et des investissements où ils ont souvent plus d'impact que des projets spécifiques dans des pays pris isolément.

Graphique 3
Coopération du seco avec les pays en développement par instruments 2004 (en %)

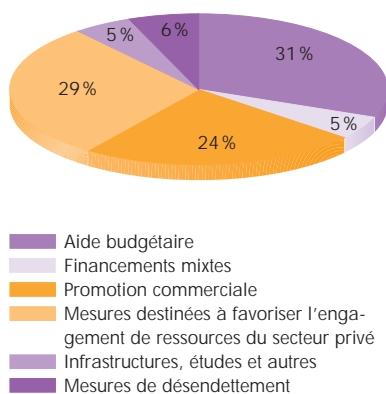


Tableau 10
Coopération
bilatérale
DDC/seco avec
l'Est et la CEI
par secteurs et
régions 2004
(mio fr.)

DDC coopération technique	Europe centrale	Europe du Sud-Est	CEI a)	Non spécifié	Total
Politique et organisation de l'État	–	10.9	5.4	0.0	16.4
Économie/Formation	0.1	9.4	1.4	0.0	10.8
Sciences/Culture	0.1	12.4	3.4	1.4	17.3
Agriculture	0.0	4.2	5.8	0.1	10.1
Santé/Affaires sociales	–	9.8	3.7	–	13.5
Énergie/Environnement	0.0	6.4	10.3	0.7	17.3
Autres secteurs	0.0	9.8	7.3	4.6	21.7
Total DDC 2004	0.2	62.9	37.3	6.9	107.2

seco coopération économique	Europe centrale	Europe du Sud-Est	CEI a)	Non spécifié	Total
Énergie	1.5	17.6	6.1	–	25.2
Environnement	–	2.9	11.8	–	14.7
Infrastructures	–	3.8	3.1	–	6.9
Secteur financier	–	3.5	5.8	6.0	15.2
Commerce	–	2.1	5.6	4.3	12.0
Promotion des investissements	–	0.7	6.2	1.5	8.4
Autres secteurs	–	4.8	4.7	4.4	13.9
Total seco 2004	1.5	35.5	43.3	16.1	96.4

Total DDC/seco 2004	1.7	98.3	80.5	23.0	203.6
Total DDC/seco 2003	1.3	103.9	70.4	22.8	198.5

a) Communauté des États indépendants

La DDC et le seco collaborent pour définir des programmes dans le domaine de la coopération technique et économique avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI. Les moyens de financement sont demandés sous la forme de crédits de programme communs.

La DDC utilise ses moyens pour promouvoir le passage à la démocratie et les réformes économiques et sociales. Parmi les priorités figurent le renforcement des institutions publiques et privées, la bonne gestion des affaires publiques, la promotion des revenus, la réforme des secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.

Le seco soutient en premier lieu l'amélioration des infrastructures de base, ce qui inclut des projets dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Il met également l'accent sur le secteur financier, le développement du secteur privé ainsi que la promotion des investissements et du commerce.

Graphique 4

Coopération
DDC/seco avec l'Est
et la CEI par instru-
ments (mio fr.)

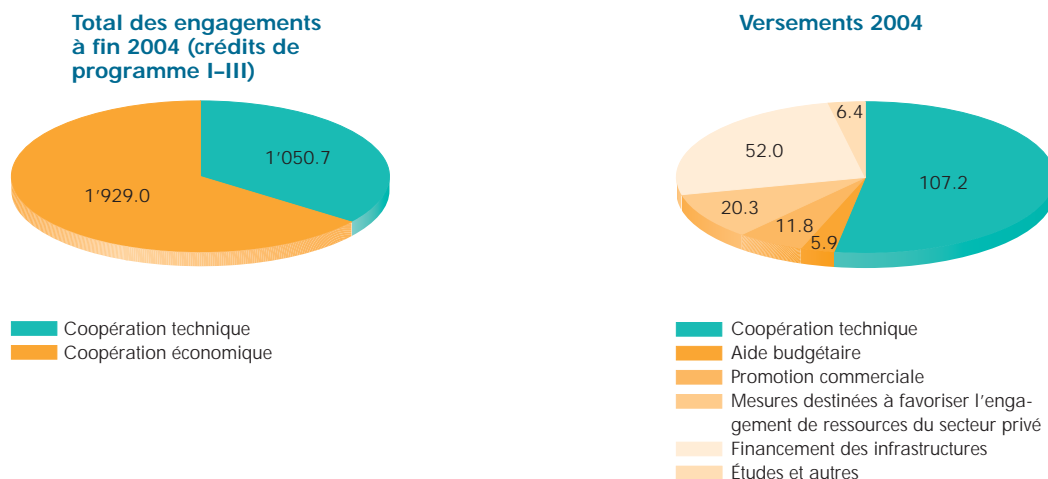


Tableau 11

Collaboration
DDC/seco avec
les ONG suisses
2004 (mio fr.)

ONG	DDC Contributions de programme	Mandats spécifiques			Total
		DDC aide humanitaire	DDC dév. et Est	seco	
Helvetas	11.6	0.1	23.3	2.4	37.4
Intercooperation	–	–	35.7	1.5	37.1
Swisscontact	5.4	–	16.5	0.1	22.0
Caritas Suisse	4.5	5.9	2.5	–	12.9
Programme des volontaires UNITE	8.3	–	–	–	8.3
Swissaid	6.5	–	0.2	–	6.7
Croix-Rouge suisse	3.2	2.6	–	0.6	6.4
Terre des Hommes	2.3	3.9	–	–	6.2
Entraide protestante suisse (EPER)	3.8	0.8	1.1	–	5.7
Pain pour le prochain	4.3	–	0.2	0.2	4.6
Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)	1.5	0.1	2.5	–	4.1
Armée du Salut	–	2.0	1.8	–	3.8
Fédération genevoise de coopération (FGC)	3.7	–	0.0	–	3.7
Médecins sans Frontières (MSF)	–	2.5	0.9	–	3.4
Action de Carême	3.2	–	–	–	3.2
Fondation Kantha Bopha	–	–	3.0	–	3.0
Fondation Éducation et Développement	–	–	2.6	–	2.6
Medair	–	2.5	–	–	2.5
Centre d'information, de conseil et de formation (CINFO)	–	–	2.1	–	2.1
Fondation Village d'enfants Pestalozzi	1.2	0.0	0.2	–	1.5
Terre des Hommes Suisse (Genève)	–	1.5	–	–	1.5
Schweizerische Vereinigung für Orthopädie in Tansania (SVOT)	–	–	1.4	–	1.4
SolidarMed	–	1.1	0.3	–	1.4
Vétérinaires sans Frontières Suisse (VSF)	–	1.3	0.0	–	1.3
Fondation suisse pour la paix	–	–	1.2	–	1.2
Association dev.tv	–	–	1.1	–	1.1
Autres ONG	1.2	6.6	14.7	0.7	23.2
Total 2004	60.7	30.8	111.3	5.4	208.2
Total 2003 ^{a)}	60.3	27.3	117.3	2.9	207.7

a) Chiffres révisés

La DDC et le seco ont développé au cours des années un large réseau de partenaires pour la réalisation des programmes et projets qui sont financés par ces deux institutions. La collaboration peut se faire sous différentes formes: contributions de programme, mandats confiés pour la réalisation de projets ou de tâches spécifiques (études, recherches, expertises techniques, etc.) ou cofinancements. Les partenaires de coopération sont multiples: organisations non gouvernementales, consultants, entreprises privées, organisations internationales, institutions (semi-) étatiques, et varient selon la nature des programmes ou projets soutenus. Les organisations non gouvernementales (ONG) suisses sont restées des partenaires importants pour la mise en œuvre de projets et programmes de la DDC. La DDC s'est engagée à verser des contributions financières à 19 ONG majeures ou organisations faitières d'ONG pour soutenir des programmes de développement. Ces contributions ont été renégociées en 2004 et les accords contractuels correspondants ont été standardisés.

Le tableau ci-dessus fournit un aperçu de la collaboration de la DDC et du seco avec les ONG suisses sur la base des versements effectués à ces organisations au cours de l'année 2004.

La Journée annuelle de l'**Aide humanitaire**, le 26 mars à Genève, était consacrée aux «crises oubliées» qui font chaque année des milliers de morts et des centaines de milliers de personnes déplacées. L'accent a été mis sur trois contextes régionaux: le Sri Lanka, Tchernobyl et les Grands Lacs, en Afrique. L'une des activités de la DDC consiste à mener des activités de plaidoyer en faveur des victimes.

Comment la Suisse contribue-t-elle à consolider la démocratie et à promouvoir une croissance économique durable en Afrique du Sud? Le 20 août à Saint-Gall, la Conférence annuelle de la **coopération au développement** a examiné les nombreuses perspectives de collaboration. Plus de 1700 invités ont participé à cette réunion sur le thème «Dix ans de la nouvelle Afrique du Sud: un partenariat pour la jeunesse».

Le 9^e «**Focus Europe de l'Est**» a eu lieu le 2 novembre à Zurich. Il a traité de la transition en Europe du Sud-Est, en axant ses débats sur la relation entre État et citoyens. Lors de cette Conférence annuelle de la coopération suisse avec l'Est, des experts venus des Balkans et de Suisse ont préconisé une meilleure intégration des citoyens dans les processus politiques de décision.

Impressum

Éditeurs

Direction du développement et de la coopération (DDC),
Département fédéral des affaires étrangères (DFAE),
3003 Berne, Tél.: 031 322 44 12, Fax: 031 324 13 48
Internet: www.ddc.admin.ch, E-mail: info@deza.admin.ch

Secrétariat d'État à l'économie (seco),
Département fédéral de l'économie (DFE),
3003 Berne, Tél.: 031 322 56 56, Fax: 031 322 56 00
Internet: www.seco-cooperation.ch,
E-mail: info@seco-cooperation.ch

Rédaction/coordination: Catherine Vuffray, DDC

Textes: Jane-Lise Schneeberger, Pont-la-Ville

Statistiques: Christiane Sollberger, DDC
Catherine Graf Lutz, DDC

Graphiste: etter grafik+co, Zurich

Photos: 1^{ère} et 4^e pages de couverture: Thomas Schulze/Keystone; 1^{ère} page de couverture: Jayanta Dey/Keystone; page 3: DDC, seco; page 4: Alexandre Meneghini/Keystone; page 5: Ali Burafi/Keystone; page 6: Prakash Hatvalne/Keystone; page 7: Musa Sadulayev/Keystone; page 8: Greg Baker/Keystone; page 9: Andy Eames/Keystone; page 10: Barbara Walton/Keystone; page 11: Robert Ghement/Keystone

Le rapport annuel est disponible en français, allemand, italien et anglais. D'autres exemplaires peuvent être commandés à info@deza.admin.ch ou au tél. 031 322 44 12.

ISBN 3-03798-067-2
6.2005 9000 860135718

